

pièce jointe n°1

Espèce	Nombre d'observations	Année de la dernière observation
Crapaud calamite (<i>Bufo calamita</i>)	5	2010
Pélobate cultripède (<i>Pelobates cultripes</i>)	4	2010
Grenouille rieuse (<i>Pelophylax ridibundus</i>)	1	2004
Crapaud commun (<i>Bufo bufo</i>)	3	2005
Rainette méridionale (<i>Hyla meridionalis</i>)	3	2004
Pelodyte ponctué (<i>Pelodytes punctatus</i>)	3	2010
Triton palmé (<i>Lissotriton helveticus</i>)	2	2004
Lézard vert occidental (<i>Lacerta bilineata</i>)	6	2004
Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>)	5	2004
Psammodrome d'Edwards (<i>Psammodromus hispanicus</i>)	2	2004
Psammodrome algire (<i>Psammodromus algeris</i>)	2	2004
Lézard ocellé (<i>Timon lepidus</i>)	1	2004
Tarente commune (<i>Tarentola mauritanica</i>)	3	2004
Seps strié (<i>Chalcides striatus</i>)	2	2004
Couleuvre d'esculape (<i>Zamenis longissimus</i>)	1	2004
Coronelle girondine (<i>Coronella girondica</i>)	2	2004
Couleuvre de Montpellier (<i>Malpolon monspessulanus</i>)	5	2004
Couleuvre à échelons (<i>Rhinechis scalaris</i>)	3	2004
Couleuvre vipérine (<i>Natrix maura</i>)	3	2003
Tortue d'Hermann (<i>Testudo hermanni</i>)	1	2004

Tableau 1 : Espèces présentes dans la commune de Villeneuve-les-Avignon (d'après la base de données Malpolon disponible sur Carmen Naturefrance, 2013)

Espèces observées dans la ZAC (voir page 62)

Espèces potentielles (voir page 62)

pièce jointe n° ②
PS n° 2

Georges Olios

Ornithologue, collaborateur du musée National d'Histoire Naturelle

Ecrivain Nature

248 rue de l'Industrie, 13210 Port-la-Nouvelle

Madame la Commissaire enquêteur pour l'aménagement du site des Bouscatiers à Villeneuve-lès-Avignon

Madame,

Natif d'Avignon, j'ai fréquenté ce site de longues années au cours de mes recherches ornithologiques, même si celles-ci étaient plutôt axées sur le Vaucluse limitrophe. Mais les falaises bordant les anciens étangs de Puifaut et de Rochefort et les garrigues qu'elles supportent étant d'une grande richesse naturaliste, mes sorties y ont été fréquentes.

Je me permets d'attirer votre attention sur deux points :

- 1 - la grande richesse de ce site au point de vue de la biodiversité
- 2 - une étude d'impact vraiment limitée en ce qui concerne la faune.

Revenons plus en détail sur ces deux points

- 1 - Depuis de nombreuses années, la surface des milieux ouverts diminue comme peau de chagrin. Les garrigues (et falaises) de ce site hébergent la quasi-totalité du cortège des oiseaux liés à la garrigue, notamment plusieurs espèces de fauvettes (dont la Fauvette pitchou *Sylvia undata* inscrite à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux de l'Union Européenne, Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979) et d'autres espèces rares (voire très rares dans le Gard) comme le Traquet oreillard *Oenanthe hispanica*. Parmi les rapaces, il faut noter plusieurs nocturnes, particulièrement le Grand-duc d'Europe *Bubo bubo* et l'Effraie des clochers *Tyto alba*. On pourrait encore citer le Busard cendré *Circus pygargus*, l'Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus*, l'Alouette lulu *Lullula arborea*, le Pipit rousseline *Anthus campestris* et le Bruant ortolan *Emberiza hortulana*, toutes ces espèces figurant, comme le Grand-duc, à l'annexe 1 de la Directive oiseaux.

En dehors des oiseaux, ce site abrite plusieurs espèces de reptiles figurant à l'annexe 4 de la Directive « habitats-faune-flore », n° 92/43/CEE du 21 mai 1992. C'est le cas du Lézard vert *Lacerta bilineata*, du Lézard des murailles *Podarcis muralis* et de la Couleuvre d'Esculape *Elaphe longissima*. Je me permets de rappeler que ces espèces sont strictement protégées.

Pièce jointe n°3

Les mesures compensatoires pour la biodiversité. Principes et projet de mise en œuvre en région PACA de février 2009.

Nous allons analyser les termes de ce rapport. On y lit :

Chapitre 2.2-1

« De manière générale, on, favorisera la compensation sur les mêmes habitats que ceux impactés par le projet ».

Chapitre 2.2-2 : Où compenser

La priorité est donnée à une mesure in situ, c'est-à-dire à proximité immédiate ou dans la continuité du site affecté par les travaux du projet. La priorité sera donnée à des espaces qui aujourd'hui sont identifiés pour leur intérêt fonctionnel (trame verte et bleue). Dans ce cas où cela se révèle impossible, le choix doit se porter dans une aire géographique relativement proche et ayant les mêmes caractéristiques.

Chapitre 5.6-1

1 – But et objectif de la compensation

- Description des impacts et de fonctionnalités perdues sur le site du projet, incluant les impacts temporaires et permanents, directs et indirects.
- Description des fonctionnalités à regagner sur le site de compensation.

2 – Informations de base sur le site du projet, le site de compensation, les éventuels sites de référence :

- Caractéristiques des sites et de leur environnement proche : localisation, surface, géologie, hydrologie, végétation....
- Données écologiques : habitats et espèces en présence, fonctionnement écologique, fonctionnalités écologiques...

3 – Choix et justification du site de compensation

- Préciser en quoi la mesure proposée compense les fonctions et fonctionnalités impactées.

4 – Description de la mesure compensatoire

- Description des caractéristiques à obtenir : hydrologie, végétation, sol, zone tampon...

Chapitre 6 – Synthèse : le logigramme de la démarche des mesures compensatoires.

Ces mesures compensatoires doivent être « appropriées à la spécificité des projets et des écosystèmes ».

- Des mesures in situ ou ex situ sachant que la mesure in situ est préférée.
- Des mesures espèce pour espèce et habitat pour habitat.

Chapitre 7 – Conclusions





La mesure peut être différente de la nature du mal (On dégrade une composante de l'environnement on en améliore une autre), néanmoins on favorisera en priorité les mêmes habitats et les mêmes espèces que celles détruites par le projet.

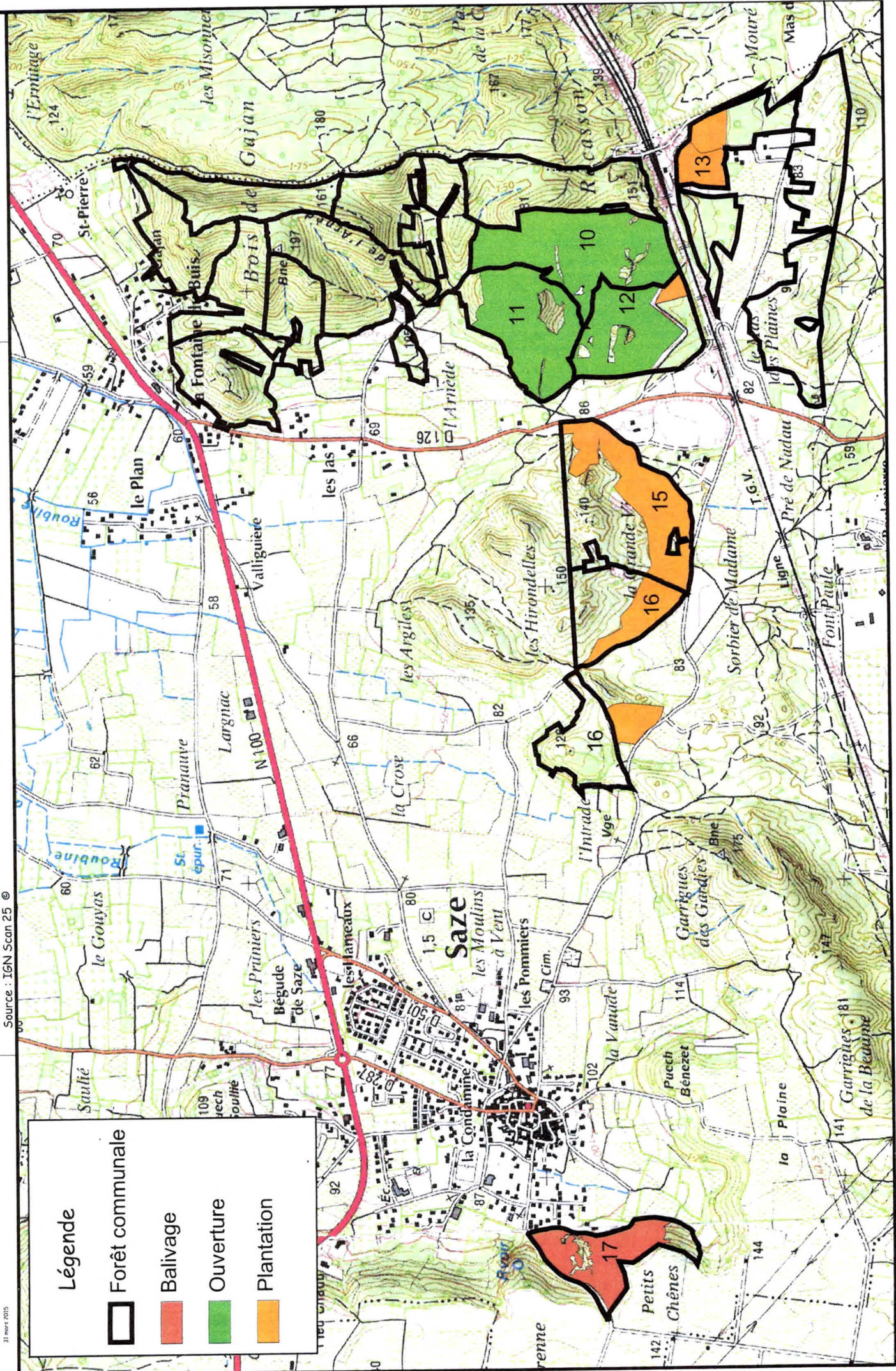


Source : IGN Scan 25 ©

Forêt communale de SAZE

Légende

-  Forêt communale
-  Balivage
-  Ouverture
-  Plantation



pièce jointe n° 4